



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 8 septembre 2026 à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Jean-François Lemieux
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame le conseillère Ginette Laliberté
Madame la conseillère Karine Trahan

Sont Absents :

Monsieur le conseiller Alexandre Bisaillon
Monsieur le conseiller Michael Drapeau

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

2026-09-184 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu d'ouvrir cette séance à 19h01.

Adoptée

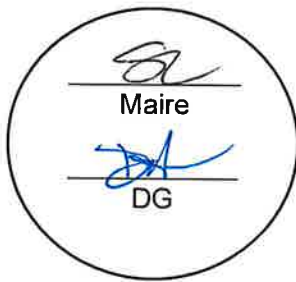
2026-09-185 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 août 2026
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des dépenses autorisées
 - 4.2 Autorisation des factures à payer
 - 4.3 Réserves financières rapport
 - 4.4 Autorisation soutien CIM
 - 4.5 Dépôt programmation TECQ 2024-2028 pour l'année 2027
 - 4.6 Modification du lieu de la prochaine séance du conseil
 - 4.7 Motion de dépôt du projet règlement 345 encadrant l'éthique et la déontologie des élu(e)s
 - 4.8 Dépôt du projet de règlement 345 encadrant l'éthique et la déontologie des élu(e)s
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du directeur incendie du mois d'août 2026
 - 5.2 Déclaration d'intérêt programme Premiers Répondants
 - 5.3 Renouvellement de la licence Somum 2027
 - 5.4 Motion de dépôt règlement 344 réserve financière Premiers Répondants
 - 5.5 Dépôt du règlement 344 réserve financière Premiers Répondants
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 6.1 Dépôt rapport du responsable des travaux publics pour le mois d'août 2026
 - 6.2 Dépôt demande d'aide financière PAVL Redressement
 - 6.3 Contrat remplacement fenêtres garage municipal
 - 6.4 Contrat remplacement portes au garage municipal et entrepôt
 - 6.5 Contrat de fourniture d'abrasifs (Sel traité) – hiver 2026-2027
 - 6.6 Contrat de fourniture sable – hiver 2026-2027
 - 6.7 Fin de probation Jimmy Boisvert
 - 6.8 Remplacement pluvial terrain des loisirs
 - 6.9 Achat de pneus pour le tracteur John Deere
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1 Motion de règlement 343 concernant la réserve pour fosses septiques
 - 7.2 Dépôt projet de règlement 343 concernant la réserve pour fosses septiques
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1 Renouvellement contrat inspectrice
 - 8.2 Mandat démarches d'acquisition pont Mooney
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Autorisation d'achat filet protecteur
 - 9.2 Nomination coordination bibliothèque
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-09-186 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 août 2026

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu,

Que le procès-verbal du mois du 10 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2026-09-187 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des dépenses autorisées

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois d'août 2026 et remise aux membres du Conseil municipal :

Le montant des dépenses autorisées du mois d'août 2026 : **71 360.94 \$**

Adoptée

2026-09-188 4.2 Autorisation des factures à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'autoriser le paiement des factures à payer pour le mois d'août 2026

Le montant des factures à payer du mois d'août 2026 : **21 183.34 \$**

Adoptée

2026-09-189 4.3 Réserves financières

Attendu que l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* permet à une municipalité de constituer une réserve financière pour financer des dépenses déterminées pour les exercices financiers futurs;

Attendu que l'Article 278.2 de la loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités oblige les Municipalité à verser annuellement les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale municipale;

Attendu le règlement 335 réserve financière Service incendie qui consiste à approvisionner le Fonds à partir du surplus de revenus des comptes 01-231-22-010 et 01-231-24-000

Attendu que l'article 78.1 de la loi sur les compétences municipales oblige les municipalités dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière à constituer un fonds réservé à la réfection des voies publiques de la Municipalité;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De transférer la somme de 6 500 \$ à partir du compte bancaire vers le fonds réservé pour les dépenses électorales municipales de 2029;

De transférer la somme de 67 451.32 \$ du compte bancaire vers le fonds réservé au Service Incendie. Le montant a été confirmé par monsieur Daniel Tétreault, comptable de la Municipalité;

De transférer la somme de 24 480.91 \$ du compte bancaire vers le fonds réservé aux Carrières et Sablières ;

Adoptée



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE

2026-09-190 4.4 Autorisation soutien CIM

Considérant que le nouveau rôle triennal 2027-2028-2029 sera déposé d'ici quelques semaines;

Considérant que l'intégration des données du nouveau rôle triennal à la comptabilité requiert que la firme responsable du logiciel de comptabilité effectue le travail;

Il est proposé par monsieur Jean-François Lemieux et résolu

D'accepter la soumission de CIM au montant de 753.09 \$ taxes incluses quant à l'intégration des données du nouveau rôle triennal;

Que la présente résolution constitue le contrat entre le Service Informatique municipale et la Municipalité de Durham-Sud;

Adoptée

2026-09-191 4.5 Dépôt programmation TECQ2024-2028 pour l'année financière 2027

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la Municipalité autorise monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier à signer tout document, toute entente, procéder aux mises à jour du programme, lorsque nécessaire ;

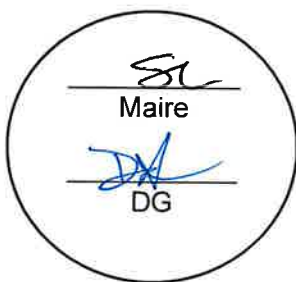
Pour l'année financière 2027 la programmation est :

Priorité 1

Installation sondes :

- Sonde de niveau du puits
- Sonde de niveau des piézomètres
- Sonde de niveau de la réserve 20 000 \$

Installer de nouveaux panneaux de contrôles numériques 25 000 \$



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Remise à neuf Pompe #2 – station de pompage 35 000 \$

Priorités 3 Travaux routiers

Réfection d'une partie du 9ème rang

- Creusage de fossés 80 000 \$
- Rechargement MG20 50 000 \$

TOTAL 210 000 \$

Bâtiments municipaux

Hôtel-de-ville

- Couvre-sol (salle de réunion et local des employées)
- Remplacer module évier de cuisine
- Réfection toiture
- Réparation muret de béton et rampe en fer forgé

SOUS-TOTAL 14 800 \$

Garage municipal

- Enlèvement de la cheminée
- Réparations toiture

SOUS-TOTAL 15 500 \$

Espace-Loisirs

- Réfection de la galerie

SOUS-TOTAL 3 000 \$

TOTAL TECQ Bâtiments municipaux 33 300 \$

Adoptée

2026-09-192 4.6 Modification du lieu de la prochaine séance du conseil

Considérant qu'il y a des élections générales au Québec, lundi, le 5 octobre 2026;

Considérant que l'Espace-Loisirs est l'endroit désigné par Élections Québec en tant que bureau de votation le jour du scrutin;

Considérant que l'église est disponible à cette date;

Il est proposé par monsieur Jean-François Lemieux et résolu

De déplacer la séance régulière du 5 octobre 2026 à l'église de Durham-Sud située au 65, rue de l'Église ;

Adoptée

2026-09-193 4.7 Motion de dépôt du projet de règlement 345 encadrant l'éthique et la déontologie des élu(e)s

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De permettre le dépôt du règlement 345 encadrant l'éthique et la déontologie des élu(e)s.

Adoptée

2026-09-194 4.8 Dépôt du projet de règlement 345 encadrant l'éthique et la déontologie des élu(e)s

Attendu que le conseil de la Municipalité a adopté, le 7 mars 2022, le *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Municipalité de Durham-Sud*;

Attendu qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu qu'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

Attendu qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

Attendu que madame la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Attendu que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

Attendu que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

Attendu qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

Attendu que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

Attendu que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

Attendu qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

D'autoriser le dépôt du code d'éthique et déontologie des élu(e)s municipaux à la Municipalité de Durham-Sud.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du directeur service incendie du mois d'août 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois d'août 2026.

Le Conseil en a été informé.

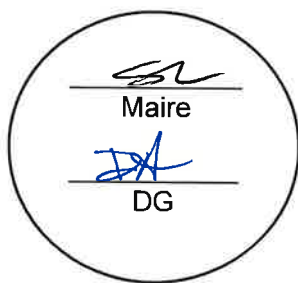
2026-09-195 5.2 Déclaration d'intérêt programme Premiers Répondants

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région Centre-du-Québec et plus spécifiquement des modalités d'application relatives à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

Attendu qu'à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la Municipalité de Durham-Sud s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Que le conseil de la Municipalité de Durham-Sud approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

Que madame Sylvie Laval et monsieur Dominic Alexandre, respectivement en tant que mairesse et directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

Adoptée

2026-09-196 5.3 Renouvellement de la licence Somum 2027

Considérant que le contrat d'utilisation de Somum était sous la responsabilité de la MRC sous forme d'entente partagée entre plusieurs Municipalités;

Considérant que plusieurs municipalités utilisent d'autres services de communication d'urgence;

Considérant qu'il est important de pouvoir utiliser les services de Somum pour les communications importantes;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'accepter la proposition de renouvellement d'utilisation de Somum au montant de 1 412.04 \$ plus taxes ;

Que la présente résolution constitue le contrat entre Somum et la Municipalité de Durham-Sud;

Le paiement sera effectué à partir du compte associé.

Adoptée

2026-09-197 5.4 Motion de dépôt règlement 344 réserve Premiers Répondants

Il est proposé par monsieur Jean-François Lemieux et résolu de

D'accepter l'avis de motion

Adoptée

2026-09-198 5.5 Dépôt du règlement 344 réserve Premiers Répondants

Attendu que l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* permet à une municipalité de constituer une réserve financière pour financer des dépenses déterminées pour les exercices financiers futurs;

Attendu que le conseil juge opportun de constituer une réserve financière afin de planifier et d'assurer le financement du nouveau service de Premiers Répondants ;

Attendu qu'un règlement doit impérativement être adopté lorsqu'il y a constitution d'une réserve financière ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 8 septembre 2026 ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

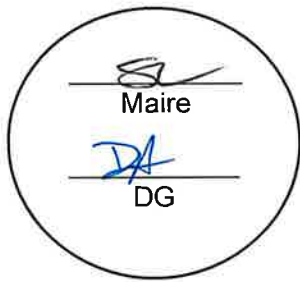
De permettre le dépôt du projet de règlement 344 réserve Premiers Répondants;

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Rapport du responsable des travaux publics du mois d'août 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du responsable des travaux publics du mois d'août 2026.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Le Conseil en a été informé.

2026-09-199 6.2 Dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du PAVL volet Redressement

Titre du projet : Chemin Mooney

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux fournit par la firme d'ingénieur ;

Attendu que le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Durham-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;

Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Certifie que monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2026-09-200 6.3 Contrat visant le remplacement des fenêtres au garage municipal

Considérant la vétusté des fenêtres au garage municipal;

Considérant qu'il est important d'entretenir les infrastructures de la municipalité;

Considérant que les travaux sont financés à 100% par la TECQ 2024-2028 selon le volet bâtiments municipaux;

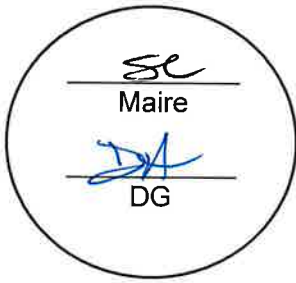
Considérant que nous avons procédé à une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs de la région ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'octroyer le contrat pour le changement des fenêtres du garage municipal à l'entreprise Vaillancourt Portes et fenêtres au montant de 3 307 \$ +taxes ;

La présente résolution constitue le contrat entre Vaillancourt Portes et Fenêtres et la Municipalité de Durham-Sud ;

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2026-09-201 6.4 Contrat visant le remplacement des portes de garage au garage municipal et l'entrepôt

Considérant la vétusté des portes de garage au garage municipal et à l'entrepôt;

Considérant qu'il est important d'entretenir les infrastructures de la municipalité;

Considérant que les travaux sont financés à 100% par la TECQ 2024-2028 selon le volet bâtiments municipaux;

Considérant que nous avons procédé à une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs de la région ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'octroyer le contrat pour le changement des portes de garage au garage municipal et à l'entrepôt à l'entreprise Portes de garage MB Inc au montant de 33 072 \$;

La présente résolution constitue le contrat entre Portes de garage MB et la Municipalité de Durham-Sud ;

Adoptée

2026-09-202 6.5 Contrat de fourniture d'abrasifs (sel traité) pour l'hiver 2026-2027

Considérant qu'il est primordial d'assurer la sécurité des utilisateurs de notre réseau routier;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une réserve de sel de déglacage pour le déneigement de nos chemins en période hivernale ;

Considérant que nous avons procédé à une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'octroyer le contrat de fourniture d'abrasifs (sel traité) pour l'hiver 2026-2027 à l'entreprise Sel Frigon au montant de 17 384.22 \$ taxes incluses;

La présente résolution constitue le contrat entre Sel Frigon et la Municipalité de Durham-Sud;

Adoptée

2026-09-203 6.6 Contrat de fourniture d'abrasifs (sable) pour l'hiver 2026-2027

Considérant qu'il est primordial d'assurer la sécurité des utilisateurs de notre réseau routier;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une réserve de sable pour le déneigement de nos chemins en période hivernale ;

Considérant que nous avons procédé à une demande de prix auprès d'un fournisseur local;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'octroyer le contrat de fourniture d'abrasifs (sable) pour l'hiver 2026-2027 à l'entreprise René Giguère Inc. au montant de 12 836.96 \$ taxes incluses;

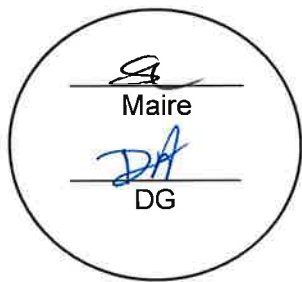
La présente résolution constitue le contrat entre René Giguère Inc et la Municipalité de Durham-Sud;

Adoptée

2026-09-204 6.7 Fin de probation Jimmy Boisvert

Considérant que monsieur Jimmy Boisvert a été embauché le 20 avril 2026;

Considérant qu'au moment de son embauche, la politique de gestion des ressources humaines n'était pas en vigueur puisque celle-ci ayant été adoptée le 1^{er} juin 2026;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Considérant que la période probatoire d'un employé aux travaux publics est généralement de 3 mois ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De confirmer la fin de la période de probation de monsieur Jimmy Boisvert ;

Adoptée

2026-09-205 6.8 Remplacement conduite pluviale au terrain des loisirs

Considérant que la Municipalité a fait installer une conduite avec un drain agricole ;

Considérant qu'un drain agricole ne permet pas l'évacuation de l'eau en situation de fortes pluies;

Considérant que depuis quelques années, nous connaissons des épisodes de fortes pluies;

Considérant que l'installation actuelle favorise le refoulement d'eau dans le sous-sol de résidences à proximité ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De remplacer le drain agricole actuel par une conduite pluviale;

D'autoriser l'achat du matériel à l'entreprise Anctil au montant de 10 537.53 \$ plus taxes;

De confier à l'entreprise Excavation Durham l'installation de la nouvelle conduite pluviale au montant de 6 275 \$ plus taxes;

Adoptée

2026-09-206 6.9 Achat et installation de pneus tracteur John Deere

Considérant que les pneus du tracteur John Deere sont pratiquement finis;

Considérant que notre tracteur est équipé de pneus agricoles;

Considérant qu'il est important d'équiper le tracteur John Deere de pneus permettant une utilisation à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

De procéder à l'achat et l'installation de pneus Alliance radial au coût maximal de 8 558.13 \$ + taxes;

De confier l'achat et l'installation des pneus à l'entreprise Pneus Belisle sous condition d'obtenir un meilleur prix avec une autre entreprise;

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2026-09-207 7.1 Motion de dépôt règlement 343 réserve fosses septiques

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu de

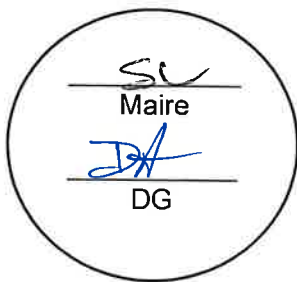
D'accepter l'avis de motion

Adoptée

2026-09-208 7.2 Dépôt du règlement 344 réserve fosses septiques

Attendu que l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* permet à une municipalité de constituer une réserve financière pour financer des dépenses déterminées pour les exercices financiers futurs;

Attendu que le conseil juge opportun de constituer une réserve financière afin de planifier et d'assurer le financement de la vidange des fosses septiques ;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Attendu qu'un compte bancaire a été constitué expressément pour le financement de la vidange des fosses septiques et que le solde du compte bancaire est, à ce jour, de 2939.11 \$;

Attendu qu'un règlement doit impérativement être adopté lorsqu'il y a constitution d'une réserve financière ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 8 septembre 2026 ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De permettre le dépôt du projet de règlement 343 réserve fosses septiques;

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-09-209 8.1 Renouvellement contrat inspectrice

Considérant que l'entente intermunicipale entre les Municipalités de St-Félix-de-Kingsey, Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud signée en septembre 2023 ;

Considérant que l'entente a permis de procéder à l'embauche de madame Hélène Ménard afin d'agir à titre d'inspectrice municipale ;

Considérant que l'entente intermunicipale intervenue entre les Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud a été renouvelée en août 2026 ;

Considérant que madame Hélène Ménard offre une prestation de travail à la hauteur des attentes et que la Municipalité s'en déclare satisfaite ;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

De confirmer l'embauche de madame Hélène Ménard pour une période de trois (3) ans à compter de 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2029 ;

De permettre à monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier, de signer l'entente entre madame Hélène Ménard et la Municipalité;

Adoptée

2026-09-210 8.2 Mandat démarches d'acquisition pont Mooney

Considérant la fermeture du pont Mooney (point milliaire 80.37 de la subdivision Sherbrooke) remonte au mois de juin 2024 ;

Considérant que les démarches auprès de la compagnie Genesee & Wyoming Railroad Services propriétaire de St-Lawrence and Atlantic Quebec ont été vaines;

Considérant le mandat confié à l'avocate de la Municipalité afin qu'elle amorce des démarches pour que la compagnie de chemin de fer nous transfère l'infrastructure ;

Considérant la réponse reçue le 17 août 2026 de la part de Genesee & Wyoming Railroad Services confirmant l'ouverture de la compagnie à céder l'infrastructure du pont Mooney à la Municipalité de Durham-Sud;

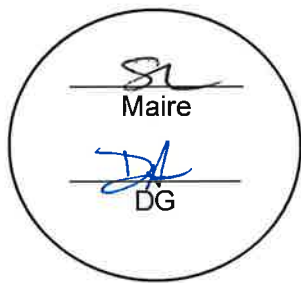
Considérant que la Municipalité de Durham-Sud a l'intention de se porter acquéreur du pont Mooney (point milliaire 80.37 de la subdivision Sherbrooke);

Considérant que l'infrastructure est située en territoire agricole ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'informer la compagnie Genesee & Wyoming Railroad Services de notre intention de nous porter acquéreur du pont Mooney (point milliaire 80.37 de la subdivision Sherbrooke) ;

De confier le mandat à monsieur Marc-Antoine Carrier, arpenteur-géomètre, d'effectuer les travaux suivants :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

1. Présenter un dossier devant la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ;
2. Procéder à l'arpentage, les relevés d'arpentage, la préparation du plan et l'acheminement de la demande à la CPTAQ;
3. De procéder à la modification cadastrale et l'enregistrement au registre foncier du Québec;

D'accepter la soumission de monsieur Marc-Antoine Carrier au montant de 5 286 \$ + taxes

Adoptée

9 LOISIRS ET CULTURE

2026-09-211 9.1 Autorisation achat filet protecteur

Considérant l'inspection effectuée par le Fonds d'assurance des Municipalités du Québec en novembre 2023 où l'on demandait l'installation d'un filet protecteur entre la patinoire et les résidences de la rue Giguère ;

Considérant la demande renouvelée de l'inspecteur en assurance le 6 juin 2026 à l'effet que nous devrions installer un filet protecteur entre la patinoire et les résidences situées sur la rue Giguère ;

Il est proposé par monsieur Jean-François Lemieux et résolu

De procéder à l'achat et l'installation d'un filet protecteur entre la patinoire et les résidences de la rue Giguère ;

Le coût d'achat du filet est évalué à 2 100 \$ plus taxes et l'installation sera effectuée par les travaux publics;

Adoptée

2026-09-212 9.2 Nomination d'une nouvelle coordonnatrice à la Bibliothèque municipale

Considérant que monsieur Jacques Boyer a quitté son poste de coordonnateur de la Bibliothèque municipale de Durham-Sud;

Considérant qu'il est obligatoire d'avoir une personne à la coordination de la bibliothèque selon les règlements du réseau Biblio;

Considérant que la coordonnatrice de la bibliothèque est le lien indispensable entre la Municipalité et le réseau Biblio ;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De nommer madame Lise Lallier à la coordination de la bibliothèque municipale de Durham-Sud;

D'informer le réseau Biblio de la nomination de madame Lallier afin qu'elle puisse assister aux activités du réseau Biblio : assemblée générale annuelle et autres rencontres;

Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



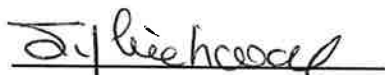
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2026-09-213 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 20h31

Signée à Durham-Sud ce 9^e jour du mois de septembre de l'année 2026.


Madame Sylvie Laval
Mairesse


monsieur Dominic Alexandre
Directeur général et Greffier-trésorier